



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport d'activités 2016-2017

ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
CONSEILLERS DE COMTÉ LE 25 OCTOBRE 2017
RÉSOLUTION AG-108-10-2017

1. MISE EN CONTEXTE

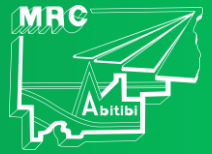
En avril 2015, le nouveau Fonds de développement (FDT) a été mis en place pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs compétences en développement local et régional. Afin de les appuyer dans leur nouveau rôle, une entente fut conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) leur donnant accès au FDT.

Signée par monsieur le ministre, Pierre Moreau, en juillet 2015, cette entente délègue à la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi la gestion d’une somme de 1 261 039 \$, pour la période 2015-2016, afin de réaliser des mesures portant notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l’aménagement et du développement de son territoire;
- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) La promotion de l’entrepreneuriat, le soutien à l’entrepreneuriat et à l’entreprise;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- e) L’établissement, le financement et la mise en œuvre d’ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu’il aura défini à cette fin.

La MRC d’Abitibi est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les maires ont adopté :

- La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (2016-2017) par la résolution numéro AG 021-03-2016;
- La Politique d’investissement FLI par la résolution numéro AG 108-10-2016.



Tous ces documents sont disponibles sur www.mrcabitibi.qc.ca à la section « Fonds » sous l'onglet « Fond de développement des territoires ». Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016.

2. BILAN DES ACTIVITÉS

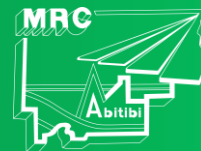
Les choix prioritaires pour la période visée ont tenu compte de plusieurs facteurs. Ainsi, l'année 2016 constituait une période transitoire entre les activités réalisées antérieurement par la MRC en vertu des anciens programmes gouvernementaux et celles qui seront dorénavant réalisés avec la création du nouveau FDT.

Ainsi, la MRC d'Abitibi a choisi de concentrer ses efforts dans les priorités d'intervention suivantes :

1. Le territoire, les infrastructures, l'équipement et l'environnement;
2. La qualité de vie des communautés;
3. L'économie territoriale et locale;
4. Le tourisme;
5. L'information, formation et recherche;
6. La gouvernance.

2.1. Bilan des investissements du Fonds de développement du territoire par priorité d’intervention

PRIORITÉ	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT FDT (\$)
1. Le territoire, les infrastructures, l’équipement et l’environnement	Municipalité de La Motte, Table de concertation de La Motte	Pacte rural / Fonds culturel / FLIC	7 590
	SHQ	Immatriculation et frais de gestion de la SHQ	55 520
	MRC	Max + Transport collectif	49 230
		Soutien à la gestion de cours d’eau	29 525
		Gestion des matières résiduelles	11 060
2. La qualité de vie des communautés	Maison des jeunes le KAO, Club des archers, Comité jeunesse de Launay, Corpo. des sports de Launay, Corpo Spirit Lake, municipalités de Rochebaucourt. St-Dominique-du-Rosaire	Pacte rural / Fonds culturel / FLIC	12 000
3. L’économie territoriale et locale	CLD et Ville d’Amos	Entente de service en développement économique et en tourisme	530 700
	Accueil Harvey Bibeau	Agrandissement du centre d’accueil	25 000
	Maison Hector Authier	Journée porte ouverte	1 000
	Corpo des sports et loisirs de Launay, municipalité de Preissac	Pacte rural / Fonds culturel / FLIC	1 000
	La petite boutique d’Amos, Fabrique St-Léon	Recyclage et 2e vie des vêtements	10 980
4. Le tourisme	-	-	-
5. L’information, formation et recherche	CLD	Logiciel Profil Cité	12 000
	UQAT	Observatoire de l’AT et Groupe de recherche sur les eaux souterraines	85 000
	Mouvement relève d’Amos-Région (MRAR)	Attraction de la main-d’œuvre	30 000
	Commission scolaire Harricana		500
6. Gouvernance	Conférence des préfets	Concertation territoriale	24 000
	MRC	Agent de développement territorial	53 750
	Honoraires professionnels		7 500



3. BILAN FINANCIER

	Sommes reçues par le MAMOT	Sommes reçues du comité de transition de la CRÉ ou à la suite du partage de l’actif d’un CLD (part gouvernementale)	Enveloppe totale FDT	Sommes non engagées de l’année précédente	Sommes disponibles pour nouveaux engagements	Sommes engagées en cours d’année	Engagement partiel	Sommes réelles versées (lorsque projet complété)
2015-2016	972 321	420 452	1 392 773		1 392 773	874 555	873 270	680 415
2016-2017	1 018 625	233 825	1 252 450	519 503	1 771 953	1 277 417	1 277 417	893 917
2017-2018	1 018 625		1 018 625	494 536	1 513 161	0	0	0
2018-2019	0		0	1 513 131	1 513 161	0	0	0
2019-2020	0		0	1 513 161	1 513 161.00	0	0	0
Total	3 009 571	420 452	3 663 848	4 040 361	7 704 209	2 238 360	2 150 687	1 574 332

4. LISTES DES CONTRATS DE SERVICE, DES AIDES ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CLD d’Abitibi : Aide financière pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Les mandats confiés sont :

- La sensibilisation à l’entrepreneuriat
- Le service de pré démarrage, de démarrage, la pérennité, la croissance d’entreprise et la relève entrepreneuriale
- L’accompagnement des municipalités dans leur projets de développement d’économie local
- L’attribution et la gestion des fonds de natures commerciales (FLI).

5. CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du FDT, la MRC d'Abitibi a pu poursuivre et déployer des activités de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi que soutenir des projets structurants pour la communauté.

Ce fonds permet aux élus de la table des conseillers de comté de la MRC de le partager en fonction de ses priorités et des besoins de la collectivité en plus d'être en lien avec les diverses planifications du territoire. Il est un fonds simple et souple à gérer tout en assurant l'impartialité des élus dans leurs choix. Il donne à la MRC les moyens financiers de réaliser ses nouvelles responsabilités en matière de développement.

Les élus de la MRC d'Abitibi souhaitent continuer à répondre aux besoins de leur communauté en posant des gestes concrets, tout en répondant à leurs priorités de développement.



Josée Couillard
Directrice générale et secrétaire-trésorière